

VILLE DE CLAMART



ACCÈS AU DROIT

permanences juridiques et
psychologiques



COVID-19 :

Les permanences sont maintenues par téléphone au 01 46 62 37 26 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30.

Des professionnels spécialisés vous recevront gratuitement, en toute confidentialité, pour vous écouter, vous conseiller et vous aider à faire valoir vos droits dans les domaines énoncés ci-dessous.

› [Téléchargez la plaquette](#)

AIDE JURIDIQUE

Informations et conseils concernant entre autres :

- › le cadre d'une procédure ou d'un problème d'ordre juridique
- › les démarches relatives à la naturalisation,
- › la demande d'asile, le regroupement familial
- › les démarches notariales sur les contrats de mariage, donations, successions, droit immobilier
- › le droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, surendettement,

- aide à la rédaction d'un courrier, pour remplir un dossier administratif ou prendre un rendez-vous en ligne (CAF, impôts, etc.).

AIDE AUX VICTIMES

- Accompagnement : Pour les victimes de violences, physiques ou morales, au sein du couple, au travail, en famille.
- Conciliation : Règlement d'un litige à l'amiable (voisinage, entreprise, etc.), à l'exception de l'administration.

POINT ÉCOUTE

Une psychologue accueille, écoute et oriente les adultes, adolescents ou enfants confrontés à une difficulté.



Pour vous renseigner, être orienté(e) vers les différentes permanences locales et prendre rendez-vous, une permanence téléphonique au 01 46 62 37 26 est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 17h30.

**Permanences sur rendez-vous réservées
exclusivement aux Clamartois**

À LA UNE



MAIRIE

Revoir le conseil municipal du 15 septembre 2021



AÎNÉS
Maîtriser la technologie

A LIRE AUSSI



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



VEILLE SOCIALE DE PROXIMITÉ

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



EMPLOI

[🔍 LIRE LA SUITE](#)



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h - 12h30